

Historique de la division Urgence Sociale – Ligne du temps

1963	Le comité Boucher recommande que le secteur public prenne la relève sur le plan des activités d'assistance sociale qui sont alors assurées par l'Église, des organismes de bienfaisance et des groupes bénévoles.
1965	Fondation de Ville de Laval et création de la Division du Bien-être social dans la charte de fondation de Ville de Laval
1969	Mise sur pied de la Régie de l'assurance-maladie
1969	Loi sur l'aide sociale
1970	Création du ministère des Affaires sociales (fusion du ministère de la Santé et du ministère de la Famille et du Bien-être social)
1970	Loi sur l'assurance-maladie
1971	Loi sur les services de santé et les services sociaux
1972	Loi sur la protection du malade mental
1973	Création de l'Office des professions
1974	Création des CLSC
1979	Loi sur la protection de la jeunesse
1985	Le ministère des Affaires sociales devient le ministère de la Santé et des Services sociaux
1990	Commission Rochon et création des territoires de CLSC
1990	La division est transférée sous la responsabilité de la Direction de la vie communautaire du Service des loisirs
1995	La division est transférée sous la responsabilité du Service de protection des citoyens
1997	Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (Loi P-38.001)
1998	Mise sur pied, par le Département de police, du groupe A-GIR : Arrimage-Groupe d'intervention rapide pour les dossiers à haut-risque d'homicide en matière de violence conjugale
2004	Désignation par l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, des intervenants sociaux de la Division urgence sociale comme intervenants d'un service d'aide en situation de crise (SASC) au sens de l'article 8 de la loi P-38.001
2004	Modification du titre d'emploi : « Officier de Bien-être » pour « Intervenant social »
2005	Loi 83 qui met en place les 95 réseaux locaux de services (RLS) dans la province
2006	Transfert de la Division urgence sociale à la Division des opérations policières
2014	Loi 10 qui abolit les Agences de la santé et des services sociaux (ASSS) et crée les Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS)

